JULIEN DEZIEL, O.F.M.

RENE RHEAUME

1643 --- 1722

ET SA DESCENDANCE

HISTOIRE ET GENEALOGIE

MONTREAL • 1971

genealogy.rheaume@missbossy.com

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

RENÉ RHÉAUME
1643 - 1722
et sa descendance

Plusieurs Rhéaume sont venus directement de France s'établir en Nouvelle-France. Cependant un seul de ces pionniers nous est réellement connu, c'est René Rhéaume, ancêtre haut en couleur dont la vie en Canada, à la fin du dix-septième siècle et au début du dix-huitième, fut des plus actives. Maître charpentier de son métier, il a construit une quantité étonnante d'habitations et autres charpentes en plus d'effectuer un grand nombre de transactions immobilières et d'être impliqué incidemment dans quelques procès.

Qu'est-ce qui incita René Rhéaume à venir en Nouvelle-France ? Quand s'est-il embarqué ? Nous ne saurions actuellement répondre à ces questions. Par contre les nombreux actes notariés des divers greffes et registres permettent de retracer de façon précise ce que fut sa vie après son mariage qui date de 1665. La documentation est abondante.

René Rhéaume est né en 1643, à La Rochelle. Il semble être venu en Canada vers l'âge de vingt ans, en qualité de charpentier. C'est probablement son métier qui lui valut de pouvoir se marier au bout de deux ans, au lieu de faire trente-six mois de service chez un habitant.

Il se marie à Québec

Le 9 octobre 1665, à Québec, le contrat de mariage suivant était arrêté : "Par devant Pierre Duquet, notaire royal en la Nouvelle-France et témoins soussignés furent présents en leur personne René Rhéaume, fils de Jean Rhéaume et de Marie Chevalier, de la ville de LaRochelle, paroisse Sainte-Marguerite d'une part et de Marie Chevreau, fille de défunt François Chevreau et de Toinette Jallée, de la ville de Châteaudun, paroisse de Saint-

---

Sources manuscrites : Je dois exprimer ma reconnaissance à deux membres de la famille Rhéaume qui ont rendu possible cette étude : M. l'abbé Anselme Rhéaume (1850-1902) compilateur et transcripteur de nombreux documents notariés, ancien archiviste que nous mentionnons à la fin du présent travail, et le Frère Joseph Rhéaume, franciscain, membre de notre Société Généalogique, fils de Narcisse et de Marie Simard, compilateur d'autres actes transcrits ou photocopiés. Ils ont réussi à glaner, sur l'ancêtre René et ses enfants, 248 documents formant un ensemble de plus de 500 pages. Au compte de l'ancêtre René, nous avons répéré, à travers ces documents, vingt-quatre entreprises, huit procès (dont deux aboutirent à autant de condamnations !), dix achats de terrains et sept ventes de terrains. Nous avons essayé d'en synthétiser l'essentiel.

Sources imprimées : Tanguay, *Dictionnaire Généalogique;* Recensements de 1667 et de 1681. Aucune monographie de l'ancêtre n'a été publiée jusqu'ici, du moins à notre connaissance. Sur certains membres de la famille, on trouve plusieurs menus détails éparpillés : *Rapport de l'Archiviste* (P.-G. Roy) voir les index, de 1922 à 1933. Douze Rhéaume ont pris des engagements de traiteurs. La plupart en ont pris de un à six et ils ne sont mentionnés que par leurs prénoms, sans identification par leurs père et mère. Ont pris des engagements : Jean et François, un; Jacques et Nicolas, deux; Hyacinthe, trois; Charles, cinq; Robert, six; Jean-Baptiste, douze; Joseph, 14, enfin Simon, quarante-cinq. Ce dernier était marchand à Montréal et dût livrer souvent des marchandises à Détroit et au fort Michillimakinac.

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

Valérien, évêché de Chartres, d'autre part. Lesqueles parties, de leurs bons grées et volontés, reconnurent et confessèrent avoir fait leur traité et promesse de mariage ainsi qu'il s'ensuit . . . etc."

Ce contrat de mariage établissait la communauté de biens selon les us et coutumes de l'époque. Les futurs époux n'étaient pas tenus "aux dettes l'un de l'autre faites et créées avant le futur mariage". Marie Chevreau était dotée "du douaire coutumier ou de la somme de deux cents livres tournois" et apportait à la communauté des biens jusqu'à la somme de deux cents livres tournois. Enfin le contrat prévoyait qu'advenant "la dissolution du futur mariage sans enfants procréés d'icelui, les dits futurs conjoints se sont fait et font l'un à l'autre donation irrévocable entre vifs de tous les biens de la communauté".

Le mariage fut célébré le 29 octobre 1665, en la chapelle de Sillery, par le Père Henri Nouvel, jésuite, en présence du vice-roi, M. le marquis de Tracy, du gouverneur, M. de Courcelles et de l'intendant Jean Talon.

René Rhéaume était donc originaire de LaRochelle, ce port de mer axé sur la Nouvelle-France. Ce seul fait suffit peut-être à expliquer sa venue dans la colonie. Cependant, malgré que son contrat de mariage le dise de Ste-Marguerite, le registre des mariages le dit de Notre-Dame de Cogne (1). Il était né vers 1643 et Marie Chevreau vers 1652.

Lieux de résidence et propriétés

Le couple semble s'être d'abord établi à la Petite Rivière, le long de la rivière Saint-Charles. C'est du moins ce qu'indique le contrat de travail daté du 23 juillet 1667. Le recensement de 1667 mentionne "le nommé Rhéaume" et lui attribue une habitation lui appartenant, un arpent en valeur, et ses voisins sont le sieur Filion et Julien Jamin. Par un contrat passé devant le notaire Vachon, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu confirmaient, le 29 juillet 1670, la concession à René Rhéaume de deux arpents de front par trente-deux de profondeur sur la petite Rivière Saint-Charles. Cette première concession marquait le début d'une longue suite de concessions, d'achats, et de ventes de terrains.

Tout d'abord, le 6 août 1672, Jacques de la Roe cédait à René Rhéaume "... un emplacement de terre contenant 24 toises de longueur sur 14 de large, sis en la haute ville de Québec, à prendre proche l'enclos des Révérendes Mères Ursulines, proche de la croix qui est bâtie au bout du dit enclos en revenant vers la maison des dits vendeurs, borné d'un côté aux dites Ursulines, d'autre côté par le chemin qui va aux dites Ursulines . . .". Il s'agit de l'actuelle rue "des jardins". René Rhéaume s'en portait acquéreur pour la somme de cent cinquante livres tournois payable par la construction

(1) Nous tenons de M. le Vicaire-Général de La Rochelle l'affirmation de l'identité, au 17e siècle, entre N.-D. de Cogne et Sainte-Marguerite.

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

d'une maison de colombage de 30 pieds par 15 sur la propriété de Jacques de la Roe. René acceptait de plus de payer 10 sols de rente et deux deniers de cens.

Dix-neuf ans plus tard, le 1er octobre 1691, René Rhéaume se départissait définitivement de ce bien au profit des Pères Jésuites. Le contrat passé avec les Jésuites révèle que cet emplacement avait déjà toute une histoire. "René Rhéaume, habitant de Charlesbourg et Marie Chevreau, sa femme, ont reconnu et confessé avoir vendu, cédé, transporté et délaissé . . . ce qui reste d'espace de terre sur la rue *des jardins* (. . .) la dite espace faisant partie des terrains acquis par le dit Rhéaume tant du défunt Jacques la Roe que de M. de la Durantaye (. . .) le 24 avril 1681. Desquels terrains par le dit Rhéaume ainsi acquis il en a vendu et baillé à titre de rente foncière plusieurs portions à divers particuliers, savoir : *François Lavergne* 40 pieds de front . . . le 14 mars 1678 moyennant 7 livres de rente foncière . . . ; *Pierre Maufait,* 55 livres en front par contrat du 6 juin 1689 . . . moyennant 40 sols de rente foncière (2); et ensuite au susdit sieur Pinguet de Vaucour 25 pieds de front sur toute la profondeur, ainsi que les susnommés . . . ce 19 mars 1691, moyennant la somme de 18 livres de rente foncière . . . Lesquelles rentes foncières spécifiées les dits vendeurs vendent, cèdent et transportent pareillement avec la susdite espace de terre aux dits Révérends Pères". (Contrat Genaple).

Le 10 août 1674, c'est à Saint-Bernard de Charlesbourg que René Rhéaume acquérait de François Baribeau pour la somme de 370 livres, une "habitation sise et située au dit lieu de Saint-Bernard, contenant deux arpents de large et trente de profondeur, ensemble la maison qui est dessus, le tout avec la levée qui en dépend . . .". Six ans plus tard, le 26 avril 1680, il louait pour un an cette propriété à Jean Bernard (cont.Rageot) et le 23 mai de la même année, il achète à la basse-ville, du sieur Antoine Caddé, bourgeois de cette ville, un emplacement de 20 pieds par 60 . . . "joignant d'un côté la rue qui va au dit Sault-au-Matelot et d'autre côté la grève du fleuve Saint-Laurent" (Duquet). Il vendra ce terrain à Jean Le Vasseur, huissier de Québec, le 2 janvier 1682. (Contr. Rageot).

Le 2 décembre 1683, c'est au tour de Pierre Biron de signer une transaction avec Rhéaume. En échange de la construction d'une charpente de maison de 18 pieds par 12, Biron lui cède un emplacement de 26 pieds de front sur 40 de profondeur sur la rue Sainte-Anne (Not.Rageot). En 1683 également, les prêtres du Séminaire lui concédaient un terrain . . . "au bas et derrière de Sault-au-Matelot, contenant 52 pieds de front et . . . de profondeur jusqu'au pied de la côte". Mais l'entreprenant Rhéaume devra remettre cette concession au Séminaire le 19 juin 1692, faute d'avoir acquitté

(2) Cette terre a été achetée de Pierre Jean dit "fermier de la terre de la Trinité" (Notaire Frs Genaple).

les charges et redevances auxquelles il était tenu. Pour la même raison, et de plus n'ayant pu la faire valoir, Rhéaume avait dû, l'année précédente remettre aux Hospitalières leur concession de la Rivière Saint-Charles.

Toujours en 1683, le 6 décembre, René Rhéaume, âgé de quarante ans, se tourne de nouveau du côté de Charlesbourg et acquiert pour la somme de 260 livres "une habitation sise à Charlesbourg, seigneurie de Notre-Dame des Anges, contenant 40 arpents de terre en superficie avec les déserts qui en dépendent".

En 1685, Rhéaume avait signé un bail de cinq ans avec le sieur de La Noraye pour une maison à Québec. Il la sous-louait à Charles Catignon, le 6 avril 1686 (Rageot), et à Antoine Plumetot, le 17 juillet, (Duquet). Le 7 mars 1688, une autre transaction est effectuée à la seigneurie Notre-Dame des Anges, propriété des Pères Jésuites. René Rhéaume verse alors 350 livres à Guillaume Piquefeu pour sa terre de 40 arpents de superficie. (Not. Genaple). Il la revend neuf ans plus tard, le 17 juillet 1697, pour la somme de 700 livres, (Not. Guill. Roger).

René Rhéaume a été propriétaire ou locataire à plusieurs endroits et la meilleure façon de retracer les lieux où il a résidé avec sa famille serait pourrait-on penser, de relever les différents contrats qu'il a passés. Il a plutôt tourné sur place sans faire de longues distances. Il a spéculé sur des propriétés. Il a acquis certaines propriétés comme paiement de son travail. Jusqu'en 1674 il était "habitant de la Petite Rivière ou Rivière Saint-Charles". De 1674 à 1682, il réside encore à la Petite Rivière tout en étant citoyen de Québec. De 1682 à 1685, il est devenu habitant du village de Saint-Bernard, Charlesbourg tout en demeurant citoyen de Québec. A partir de 1685, il est identifié comme habitant de Charlesbourg dans presque tous ses contrats.

René Rhéaume n'était pas agent d'immeubles. C'était un maître charpentier fort en demande et c'est à la pratique de son métier qu'il a consacré la majeure partie de son temps, à moins que ce ne fût à la cour, comme nous le verrons plus loin. Rhéaume en Nouvelle-France depuis au moins neuf ans, a progressé. Il doit se trouver un homme à engager afin de faire face aux commandes qui lui sont présentées. Le 17 juin, "il a pris et retenu Pierre Gauthier pour son garçon et apprenti au dit métier de charpentier pour le temps et espace de deux ans et six mois, à commencer du 1er juillet prochain et à finir au 1 janvier de l'an 1677, les dits deux ans et six mois finis et accomplis. Pendant lequel temps le dit Rhéaume promet et s'oblige de nourrir, loger et chauffer, coucher et héberger le dit Gauthier pendant le dit temps comme de lui apprendre et montrer son dit métier de charpentier au mieux qu'il lui sera possible".

Nombreux contrats

René Rhéaume a connu beaucoup de succès comme charpentier. Pour le prouver qu'il suffise d'analyser une période de sa longue carrière. Si l'on prend, par exemple, la période de dix-huit mois qui commence le 1er août 1682 et se termine le 31 décembre 1683, on constate que Rhéaume a obtenu huit contrats importants pour un montant global de deux mille deux cents livres.

Le plus important de tous ces contrats est sans doute celui qu'il concluait le 23 février 1683 avec l'intendant Demeules. "Voyant la nécessité indispensable (tel est le texte de l'intendant) de faire rétablir pour la commodité et utilité publique le chemin qui conduit de la basse à la haute-ville par le pied de la côte, entièrement rompu et ruiné par l'incendie dernière de la basse-ville . . ." Desmeules demande à deux charpentiers, Rhéaume et Giron, "de faire une palissade de charpenterie en forme de chaussée en la manière et conformément au devis ci-après décrit, pour retenir les terres du dit chemin et le rétablir comme il était auparavant".

De leur côté, Rhéaume et Giron s'engagent à commencer les dits travaux "dès le printemps prochain et sitôt que les terres seront découvertes par la fonte des neiges et à finir et rendre iceux faits et forfaits à la Saint-Jean s'ensuivant, à peine de tous dommages et intérêts". Les entrepreneurs devaient recevoir la somme de sept-cents livres pour leur travail.

Mentionnons un deuxième contrat dont certains détails ne manquent pas de pittoresque. Le 17 novembre 1692, René Rhéaume est appelé à dresser une clôture de particulière importance autour du jardin de l'Hôpital Général de Québec. Le notaire Genaple la décrit avec soin dans le contrat passé entre l'évêque, Mgr de Saint-Vallier, et René Rhéaume. Ce dernier devra ériger "quatre cents pagées de dix pieds chacuns de bons pieux ronds de bois de cèdre qui ne seront point au dessous de six pouces de diamètre, plantés et enfoncés un pied et demi en terre et sept pieds dehors attachés chacun d'iceux avec cheville de bois à une lice emmortoisée dans les poteaux à patins qui forment chacune pagée. Pour faire lesquelles clôtures le dit entrepreneur fournira et rendra tous les bois à ce nécessaires sur le lieu et les rendra faits et parfaits dans le quinzième jour du mois de juillet prochain venant".

Ce marché ainsi fait moyennant la somme de six cents livres que le dit seigneur évêque promet et s'oblige en faire bailler et payer au dit entrepreneur à fur et à mesure que le travail s'avancera. En outre à la charge de lui faire fournir cent cinquante voyages d'une tresne à deux boeufs du dit hôpital pour trainer les dits pieux, et cent journées d'un homme nourri et payé aux dépens du dit hôpital général" . . . etc.

Le notaire mentionne que ce contrat de clôture s'est passé "dans le palais épiscopal, l'avant-midi du 17 novembre 1692, en présence du Sieur

de Merville, capitaine du détachement de la marine, et du Sieur Boutteville, marchand de cette ville, témoins qui ont signé avec le dit seigneur et nous, notaire signé à cette minute et a le dit entrepreneur déclaré ne savoir signer de ce interpelé".

Jean évesque de Québec

De Merville Boutteville

Genaple

Trop entreprenant, il s'est fait du tort

Comme on le voit, René Rhéaume ne manqua pas de travail. De plus certaines transactions immobilières s'étaient avérées très avantageuses. Comme il profitait de tant d'entreprises, on serait porté à conclure qu'il vivait dans une large aisance avec sa famille de onze enfants dont neuf fils. La vérité est que René Rhéaume et Marie Chevreau ne furent jamais tout-à-fait à l'abri des soucis financiers. René s'est trouvé impliqué dans tellement de procès, surtout civils, que toutes les procédures prolongées mangaient ses gains. Il a été de plus condamné quelques fois à l'amende et aux frais. Certaines ventes de terrains sont directement reliées au dénouement d'autant de procès.

L'ancêtre Rhéaume était sûrement très doué pour le maniement des affaires. On a l'impression qu'il était heureux quand il était submergé par les entreprises chevauchantes. Sa philosophie était que pour réaliser beaucoup il faut entreprendre beaucoup comme le cuisinier qui sait faire les choses doit préparer un peu trop de victuailles pour être sûr d'en avoir assez. S'il y a des gens qui travaillent dès leur jeunesse en vue d'une retraite aisée, il semble que René Rhéaume fut constamment tendu vers l'avenir comme s'il eut été assuré d'avoir tout un siècle à sa disposition. Mais la vie se charge de dompter les tempéraments même les plus fougueux. Il relâcha de son ardeur quand il eut atteint la soixantaine. Il lui restait dix-neuf ans à vivre au ralenti, dans la paix, à regarder progresser ses enfants. Si l'expérience est la somme des erreurs qu'on ne veut pas recommencer, l'ancêtre Rhéaume s'est enrichi d'une abondante expérience.

Engagé dans des procès

Arrêtons-nous maintenant à l'histoire judiciaire de René Rhéaume avant de retracer le destin de sa descendance.

René Rhéaume charpentier, entrepreneur et brasseur d'affaires, aurait pu faire fortune. Devant le travail, il manifestait une énergie infatigable et une volonté toujours en haleine, mais ces traits de caractère comportaient leurs excès. Il lui arrivait de ne pouvoir honorer ses engagements ou de négliger certains travaux en marche pour se lancer vers d'autres qu'il jugeait plus urgents. Il lui est arrivé aussi de prendre des positions intransigeantes,

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

mais indéfendables, ou même de se laisser aller à la violence. Entre ces différents angles de son caractère se greffent la majorité des procès dans lesquels il a dû se débattre.

Le premier procès que nous pouvons retracer date du mois de juillet 1669. Remarquons que c'est quatre mois après son mariage. Il n'a que vingt-six ans. Il s'agit alors d'une poursuite au criminel intentée par Anne Tavernier, femme de Robert Mossion dit la Mouche. La poursuite prétend qu'il a dit "des injures atroces contre l'honneur de la dite Tavernier". Le Conseil Souverain rendit une première sentence le 22 juillet 1669. "Le Conseil a condamné René Rhéaume à comparoir en la Chambre, le Conseil tenant, et là en présence de telles personnes que la dite Tavernier voudra choisir, reconnaitra à genoux que témérairement et faussement il a proféré contre elle les injures mentionnées au procès, lui en demander pardon, la reconnaissant pour femme de bien et d'honneur, en trois livres d'amende applicable à l'hôpital et avec dépens du procès liquidé, à trente sols pour l'expédition des présentes". Les signataires de ce jugement ne sont autres que Courcelles, Bouteroue, Rouer de Villeray, D'Amours, Le Gardeur de Tilly et de la Tesserie.

Le lendemain, 23 juillet, le notaire Peuvret attestait que "le dit Rhéaume a satisfait à la dite réparation".

Le substitut du Procureur général ayant, lui aussi, intenté une poursuite contre Rhéaume, le Conseil rendait un jugement contre lui le même jour. Voici le texte de la sentence : "Le Conseil pour les cas résultant du procès a condamné et condamne le dit René Rhéaume à être battu de verges par les carrefours ordinaires de cette ville deux jours consécutifs à pareille heure et en cinq livres d'amende applicable à l'hôpital jusqu'au paiement de laquelle il tiendra prison".

Les deux sentences ont été exécutées le jour même et le lendemain (Not. Peuvret).

Lendemain de bataille, "l'affaire Lecoq"

Un troisième procès au criminel, et le seul autre à notre connaissance, doit être souligné, car comme les premiers, il fit beaucoup de bruit. On pourrait donner à ce procès le nom d'*affaire Lecoq*. Le 3 mars 1680, un mandat d'arrêt était émis contre René Rhéaume avec la teneure suivante : "Au premier huissier ou sergent sur ce requis, nous vous mandons et commandons par ces présentes de prendre et appréhender au corps René Rhéaume et l'amener ès prisons royaux de cette ville pour et ensuite être fait ce que de raison". Signé Louis Chartier de Lotbinière, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel. Ce mandat avait été émis à la suite d'une plainte logée par Jeanne Lecoq, épouse de Martin Moreau de Saint-Joseph d'Orsainville. Rhéaume était accusé "d'avoir excédé de coups" Martin

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

Moreau.

Voici ce qui s'était passé, au dire de l'un des témoins : "Vendredi dernier en revenant de Saint-Joseph d'Orsainville avec une trêne chargée de bois, il fit rencontre en chemin de trois trênes . . . appartenant à Pierre Morterel, André Morin et Martin Moreau, et comme ils battaient le dit chemin, arriva René Rhéaume le charpentier, lequel dit au dit Moreau qu'il avait dit à Mademoiselle de Villeray que lui Rhéaume avait pris du bois à son bûcher. A quoi le dit Moreau répondit que cela n'était pas vrai.

Le dit Rhéaume commença d'injurier le dit Moreau l'appelant coquin et qu'il lui donnerait ça sur les oreilles. Alors Moreau dit qu'il ne le craignait pas et qu'il l'en défiait. Et aussitôt le dit Rhéaume s'approche du dit Moreau, lui donna des coups de poing, le prit par la cravate, le prit aux cheveux et le jeta à bas où il lui donna encore quelqu'autres coups (. . .). Le dit Rhéaume se plaignait d'avoir été mordu à la jambe". Et le témoin ajoute que "le dit Moreau paraissait avoir un peu bu".

René Rhéaume ne nia pas ces faits dans son témoignage.

De son côté, madame Moreau, (Jeanne Lecoq) demandait un dédommagement de cent livres plus le paiement par Rhéaume des honoraires de médecin. L'affaire se termine par ce jugement du Conseil Souverain, dont voici le texte : "Nous avons le dit Rhéaume condamné à vingt sols d'amende vers le roi, vingt livres d'intérêt civils envers le dit Moreau, de payer à l'Hôtel-Dieu de cette ville six livres, . . . de payer le chirurgien (3) et aux dépens du procès. Défense au dit Rhéaume de récidiver". (4)

Procès civil, l'affaire Marion

On connaît un bon nombre de procès au for civil dans lesquels René Rhéaume fut impliqué. Il serait fastidieux de les rapporter en détail. Pour illustrer de façon concrète l'affirmation que nous avons avancée au sujet de notre entrepreneur suractif, examinons dans ses principales étapes le procès intenté à Rhéaume par Nicolas Marion dit Lafontaine pour bris de contrat.

Le 19 mai 1684 Marion et Rhéaume signaient un contrat par lequel Rhéaume s'engageait à construire une charpente ainsi qu'un "allongement" à la maison de Marion et à terminer les travaux pour le 15 août 1684. Or, quinze mois après l'échéance, les travaux étaient loin d'être parachevés. Marion porte plainte et obtient un premier jugement du Conseil souverain le 29 octobre 1685 (5). Le Conseil ordonne à René Rhéaume de se mettre au travail dès le lendemain et de parachever l'ouvrage sous peine d'être tenu

(3) Sur l'ordonnance de M. le lieutenant général, le Docteur Timothée Roussel a visité Martin Moreau qu'il a trouvé gisant sur un lit de l'Hôtel-Dieu souffrant à l'"esthomac", ce qui lui rendait la parole difficile. (Rapport du Dr Roussel, 4 mars 1680).

(4) *Registre de la Prévôté de Québec*, 9 mars 1680. Archives de la Province de Québec.

(5) Rouer de Villeray, *Rapport de la Prévôté*, Qué. 29 oct. 1685.

aux dommages. Rhéaume pour le moment ne semble pas très nerveux. Son client montre une patience phénoménale. On se demande si Rhéaume ne le tient pas à la gorge pour quelque raison secrète. Le Conseil reconfirme son jugement le 28 janvier et le 28 avril 1686. A cette dernière date, le Conseil va jusqu'à défendre à René Rhéaume "de travailler à aucuns autres ouvrages qu'à ceux du dit demandeur, qu'ils ne soient parachevés (6).

Que fit Rhéaume dans les mois suivants ? Nous l'ignorons. Mais nous savons que six mois plus tard le dit travail n'est pas encore livré. Le 24 septembre 1686, Marion, impatient du retard de deux ans, obtient l'autorisation de saisir Rhéaume. Cependant, six mois se passent sans que rien bouge. Le 8 avril 1688, Marion revient devant le Conseil et soumet qu'il lui a été impossible de rien saisir, les huissiers ayant refusé d'agir "sous prétexte qu'il n'y a rien de liquide". Le Conseil renouvelle son autorisation et ordonne aux huissiers de s'y soumettre. Enfin, le 26 avril, la saisie ayant été effectuée, le Conseil nomme des experts pour établir le montant des dommages et intérêts que Rhéaume devra payer à Marion. Après trois ans de procédures, l'affaire atteignit son stage final. Il semble que le travail ait été un jour parachevé.

L'ancêtre Rhéaume traversa d'autres procès, mais il ne faudrait pas croire qu'il avait toujours le tort de son côté. Malgré qu'il ne sût ni lire ni écrire, il connaissait la loi. De plus la qualité de son travail était son argument puissant contre les gens qui voulaient abuser de lui. Pour une fois, au moins, le Conseil a, dans son jugement, proclamé sa compétence professionnelle. Dans la cause de Pierre Du Roy contre Rhéaume, le Conseil ayant envoyé des experts à l'inspection du travail de Rhéaume, ceux-ci ont déclaré qu'ils "n'ont rien trouvé à redire, qu'ils ont visité tous les bâtiments, haut et bas, dedans et dehors, qu'ils ont aussi toisé et mesuré tous les bois qui sont en oeuvre tant d'une part que d'autre part . . ." (7) En conséquence de ce rapport, Du Roy est condamné à payer à Rhéaume la somme de cinq cent sept livres, valeur des travaux effectués.

A la veille de la retraite

A partir de 1700, on ne relève plus aucun procès dans la vie de René Rhéaume. Il compte alors cinquante sept ans seulement. Il habite presqu'en permanence Charlesbourg. Que fit-il de ses dernières années ? En 1704, il accepte encore un petit contrat de construction. Peut-être l'accepta-t-il pour s'amuser . . . parce qu'il y trouvait quelques éléments nouveaux à créer sur place.

Le 19 décembre 1704, il rencontre Jean L'archevêque, marchand tanneur, chez le notaire Genaple et s'engage à lui bâtir un petit moulin

(6) *Jugements et Délib. du Conseil Souverain*, R. de Villeray, 28 oct. 1686.
(7) *Jugements et Dél. du Cons. Souverain*, 8 mars 1695.

devant être activé par un cours d'eau, "la rivière de la Rets", près de la tannerie du dit sieur L'archevêque, moulin à parfaire et livrer le 8 juillet 1705. Arriva-t-il à temps, cette fois-ci, le pauvre ? On peut croire que oui, car dans la suite, il n'est plus question de plaintes contre lui. Il s'agissait d'un "moulin à tan de dix-huit pieds en carré avec soles et poteaux de cèdre . . . etc. avec chaussée de quatre pieds pour faire marcher le dit moulin . . . la roue duquel sera de quatorze pieds de diamètre les aubes compris pour faire marcher trois pilons à battre et faire le dit tan". Le paiement fut fixé à quatre cents livres moyennant une garantie d'un an.

Le dit sieur L'archevêque promet lui donner en outre sa bourrique de l'âge de sept à huit ans avec deux peaux d'orignac (sic) ou bien de cerf passées et une autre peau d'ours", à la simple condition que Rhéaume contruise une lucarne à la toiture de sa maison. Tel fut le dernier contrat passé par René Rhéaume. A ce moment de sa vie, 1704, la plupart de ses enfants sont mariés et établis. Ceux qui ne le sont pas semblent encore à la maison paternelle. Simon a trente-neuf ans et n'est pas encore marié. Etiennette, célibataire languit et meurt subitement en 1708. Les deux cadets, Jacques et Michel âgés de 21 ans et de 19 ans, bricolent alentour et finiront par s'évader.

René Rhéaume sexagénaire est déjà grand père depuis longtemps et il apprécie, en musardant sur sa terre de Charlesbourg, la vie paisible coutumière aux habitants de son milieu. Il ne semble pas qu'un seul de ses fils ait continué le métier paternel de charpentier. Après 1704, aucun document ne parle plus de lui jusqu'au 16 août 1722. Et alors, nous apprenons qu'il est gravement malade. Il est à l'Hôtel-Dieu pour attendre sa fin qui arrive le 30 octobre 1722. Les registres sont d'une entière discrétion sur sa maladie. Son testament, s'il en a fait un, ne nous est pas connu. Le registre de l'Hôtel-Dieu lui donne 88 ans, mais il n'en avait que 79, étant né en 1643.

Enfants de René Rhéaume et de Marie Chevreau

Avant de présenter individuellement les quatre chefs de lignées Maurice, Robert, Simon et René, dressons comme point de repère, la liste des enfants qui sont la première génération canadienne.

1 — *Maurice,* né en 1666, Qué. m.1; en 1689 à Anne (Françoise) Vivier et m.2 en 1705 à Madeleine Giroux. Décès : 1709.
2 — *Robert,* né 1668; M. 1696, Elisabeth Brunet.
3 — *Simon,* né en 1669; M. 1710 à Thérèse Catin. Décès : 1734.
4 — *Etienne,* b. 3 jan. 1672; Décès : 12 sept. 1708.
5 — *René,* né 1673; m. 1694 à Marie Guyon.
6 — *Jean-Baptiste,* b. 24 sept. 1675 à Charlebourg, destinée inconnue.
7 — *Marie-Renée,* b. 2 juil. 1677 Chbg.; m. le 25 nov. 1698, Charlebourg, à Michel Renaud (Mathurin et Marie Pelletier). Ce couple eut huit enfants.

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

8 — *Jacques*, b. 28 nov. 1679, Chbg. Décès : 1 déc. 1679.

9 — *Pierre*, b. 9 fév. 1681, Chbg. Décès : 20 déc. 1683.

10—*Jacques*, b. 25 avr. 1683, Chbg, m. 1) 6 juin 1707 à Château-Richer, Marguerite Proteau (Etienne et Marg. Séguin). Ils eurent deux enfants, Jacques et Marie-Louise qui ne vécurent que quelques jours. La mère meurt le 24 janvier 1709, à S.-Thomas (Tanguay). M.2) 11 nov. 1709, à Château-Richer, à Agnès Gagnon (Jean et Marg. Drouin). De ce mariage, une seule fille, Marthe-Agnès, b.31 août 1710, S.4 sept. 1712. Jacques meurt le 22 mars 1711 sans descendance.

11—*Michel*, b. 22 déc. 1685, Chbg.; m. 27 jan. 1733, à Québec, à Catherine Amelot (Jacques et Angélique Godin). Ils eurent des enfants morts en bas âge.

12—*Charles*, b. 17 avr. 1688. Destinée inconnue.

13—*Pierre*, b. 28 juil. 1691; Chbg.

Pour les détails des trois premières générations canadiennes, nous référons au *Dictionnaire Généalogique* de Tanguay, vol. VI, dix colonnes.

Première génération canadienne
Maurice (II) et sa lignée

L'aîné des fils de l'ancêtre René I, *Maurice II Rhéaume*, a été baptisé le 6 décembre 1666 à Notre-Dame de Québec. Le 19 avril 1689, il épousait, à Charlesbourg, Anne (Françoise) Vivier, fille de Pierre et de Marguerite Roy. Dès le mois de janvier suivant naissait un fils, *René III*, qui était baptisé le 15 janvier 1690, puis sont nés *Joseph*, en 1696, et *Jean-Baptiste* en 1701. Le 28 janvier 1703, Marie Vivier mourait et, deux ans plus tard, le 10 janvier 1705, se célébrait le mariage de Maurice Rhéaume et de Madeleine Giroux, fille de Toussaint et de Marie Godard, veuve de Pierre Choret. De ce mariage naquirent trois autres fils. Tous furent baptisés à Charlesbourg : *Alexandre III*, en décembre 1705; *Louis-René*, en avril 1707 et *Pierre* en 1708. Ce dernier est mort âgé de sept ans, en 1715. Les cinq autres se marièrent et eurent des descendants. Il y a des descendants de René à Saint-Vincent de Paul et Joseph en a dans la région de Laprairie et de Saint-Constant.

"Sur la terre de Maurice II se trouvait en 1906 la croix traditionnelle, la maison d'école et la gare du chemin de fer du Lac Saint-Jean". (8).

Dans la lignée de Maurice, mentionnons : à la septième génération : *Martial Rhéaume* (Octave et Caroline Tracy), né à Saint-Jean, Qué.; M.1er le 2 mai 1904, à Saint-Jean, à Rosa Robert (Antoine et Josephte Bouchard). M. 2e, le 16 juin 1945, Saint-Jean, M.-Anne Rhéaume (Joseph-Alph. et Hermine Brosseau). Ancien député au Fédéral pour S.-Jean et Napierville.

(8) Gosselin, *Dictionnaire généalogique des familles de Charlebourg*, Québec, 1906, p.494.

Père de quatre enfants. Décédé à Saint-Jean, le 17 décembre 1970, à 88 ans. De la septième génération aussi, *Théodule Rhéaume* (Narcisse et Alice Martin, de Boston), né en 1875. M. le 12 janv. 1909, à Saint-Remi de Napierville à Thérèse Hébert (André et Rosalie Ste-Marie) Admis au Barreau en 1902. Elu député en 1922 pour Jacques-Cartier, au fédéral. Résida à Verdun qui donna son nom à l'une de ses rues.

Odina Rhéaume, (Olivier et Délima Beaulieu) 8e génér., marié le 11 février 1907 à Notre-Dame des Laurentides, Qué., à Louise Légaré (Louis et Malvina Beaulieu). Ils célébrèrent leurs noces d'or en 1957, à Lorette-ville en présence de leurs seize enfants et entourés de soixante petits-enfants.

Robert II et sa lignée

Robert Rhéaume (fils de René I), né en 1668, à Charlesbourg, avait la trempe des coureurs de bois, même si, à l'époque où il a vécu la course libre était interdite et même s'il fallait une autorisation spéciale pour quitter sa terre et son village. En 1690, il s'engage à 22 ans pour aller faire la pêche à la morue en Gaspésie. En 1701, il prend la responsabilité de conduire Mesdames de Cadillac et de Tonti de Montréal à Détroit. (9).

Le 22 septembre 1696, il épousait, à Montréal, Elisabeth Brunet dit Belhumeur, fille d'Antoine et de Françoise Moisan.

Deux fils de *Robert II,* Hyacinthe et Pierre, se sont établis à Détroit. *Hyacinthe III,* né à Lachine le 25 mars 1704, épousait à Montréal, le 17 novembre 1727, Agathe Lacelle. Il était cordonnier. Il émigrait à Détroit en 1733. Il eut treize enfants dont sept fils. Quatre sont morts sans laisser de descendance. Les trois autres ont leurs descendants dans la région de Détroit. *Pierre III,* le deuxième fils de Robert II, est né à Lachine en 1709. En janvier 1738, il épousait à Détroit Suzanne Hubert dit Lacroix. Ils eurent deux fils qui s'établirent dans la région. Les descendants de Hyacinthe et de Pierre se trouvent aujourd'hui aux Etats-Unis et en Ontario. (10)

A cette descendance de Robert II se rattachent :

—*Arthur-John Rhéaume* (Albert et Edith Lounsbrough) né le 30 novembre 1906, à Sandwich, Ont. Marié le 14 janvier 1929, à Jane Chappus (fille de Ferdinand) originaire de La Salle, Ont. Il fut "controller" de la ville de Windsor, Ont., puis maire de la même ville de janvier 1941 au 6 décembre 1954. Il fut en même temps très mêlé à la politique ontarienne jusqu'en ces dernières années.

— L'Honorable *Joseph-Octave Rhéaume,* M.D. (Olivier et Josette Dumont) né le 13 août 1856 à Auderton, Ont. Marié le 14 septembre 1887 à Catherine Turner, de Lockport, N.-York. Tout médecin qu'il fût, il

(9) *Dennissen's genealogies* et *Revue de la Société d'histoire de l'Eglise,* 1938, p.58.
(10) E. Fabre-Surveyer, *From Montreal to Michigan and Indiana,* Royal Society of Canada, II, 1945, p.57.

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

s'occupa de politique et fut élu à l'Assemblée Législative d'Ontario, en 1902 et en 1905. Ministre des Travaux publics en Ontario de 1905 à 1914, il était le premier canadien-français à occuper un poste de ministre en cette province. Une rue d'Ottawa porte son nom. (11)

Parmi les enfants de Robert II, remarquons *Nicolas III*, marchand à Montréal, marié d'abord en 1726 à Marguerite Berloin-Nantel, puis en 1734 à Catherine Labelle (Saint-François, Ile-Jésus). De ces deux mariages il eut 14 enfants. Il est décédé en 1762 à Saint-Vincent de Paul, I.-J. Désigné comme major de l'île, il a pris part à la bataille de Sainte-Foy et s'y est "distingué par son zèle pour la patrie et sa bravoure". Il était capitaine d'une compagnie de la milice de Montréal. On a écrit de lui que "son ardeur et sa bravoure le portaient à s'exposer en avant de sa petite troupe d'élite et il fut tué". (12)

Simon II et sa lignée

Simon II Rhéaume, (René I), Bapt. le 9 novembre 1669 à Charlesbourg. Il aima l'aventure. En 1690, il est en voyage au pays des Outaouais et c'est son père qui accepta en son nom une concession de 40 arpents à Charlesbourg. En 1707, il retourne, moyennant une autorisation spéciale, au pays de Outaouais. Le 19 mars 1710, il épousait à Montréal, Thérèse Catin, fille d'Henri et de Jeanne Brossard. Ils eurent trois fils dont, *Charles-Augustin III*. Simon fut marchand à Montréal.

Après la mort de Simon, Thérèse Catin s'est mariée en seconde noces, le 27 septembre 1734, à Montréal avec Charles-François Ruette d'Auteuil de Monceaux. Ce dernier vécut jusqu'en 1755 et laissa à sa femme une importante succession qui la rendait propriétaire des fiefs de Jacques-Cartier et d'Auteuil. Par son testament daté du 6 juin 1763 (Not. Mézière, Montréal) elle donna à son fils aîné *Charles-Augustin* Rhéaume, tous des biens meubles et immeubles, ce qui incluait les fiefs sus-dits. Et ces derniers, Charles-Augustin les a vendus, le 22 septembre 1773 aux sieurs Allsopp et Bondfield (13). Charles-Augustin possédait la seigneurie de Sainte-Anne de la Pocatière qu'il vendit le 31 octobre 1774 à Augustin Roy dit Lauzier pour le somme de 36,000 livres. (14).

Charles-Augustin III résida comme marchand à l'Ile-Jésus. Il s'est marié le 17 mai 1734 à Saint-François de Sales, I.-J., à Marguerite Labelle (Pierre et Jeanne Boulay). On sait peu de choses sur sa vie. Parmi les rares faits qui nous soient parvenus il y a celui-ci tout-à-fait d'époque : il vend "avec garanti de tout trouble et empêchemens quelconques" au sieur Louis Cureux dit Saint-Germain, bourgeois de Québec, cinq nègres esclaves, deux hommes

(11) Lucien Brault, *Ottawa old and new*.
(12) Bull. des Rech. Hist., 1944, vol. 50, p.64.
(13) Scott, *Histoire de Notre-Dame de Foy*, Québec, 1902.
(14) P. Geo. Desjardins, s.j., *Mémoires de la Société Généalogique C.-F.*, 1956, 49.

et trois femmes que l'acquéreur déclare avoir vus . . . etc. Prix : trois mille livres à payer sur livraison. (15)

Un fils de Charles-Augustin III, *Charles IV*, né en 1752, partit très jeune, à peine dans la vingtaine, vers l'ouest canadien pour y faire la traite. Revenu à Montréal, il y épouse Thérèse Sanguinet, fille d'un riche marchand, mais celle-ci reconnut peu après qu'elle ne pouvait s'adapter aux goûts aventuriers de son mari.

Engagé dans la guerre de 1775, il est un jour chargé d'une mission qui l'oblige à aller de Montréal à Québec avec deux jeunes gens, porter un message au gouverneur Carlton. Saisi en route par des soldats américains, il est emprisonné à Montréal. (16) Le calme revenu, au printemps de 1776, Charles IV retourne dans l'ouest et se fixe à la Baie Verte (Green Bay) où il devint juge mandaté officiellement par l'Etat du Wisconsin, mais juge d'une humeur et d'une truculence extravagantes. Ces années de sa vie fourniraient le scénario d'une comédie (17).

Jean-Simon III, fils de Simon II et de Thérèse Catin, s'est marié le 3 avril 1742, à Montréal, avec Marie-Louise de Couagne qui lui donna six enfants. Leur aînée, *Marie-Louise IV* Rhéaume, baptisée le 14 septembre 1742, épousa, le 4 février 1760, Joseph Fournerie de Vezon, lieutenant d'infanterie. Ce dernier était venu en Canada en 1757, dans l'armée de Montcalm pour la défense de Québec. Il mourut âgé de trente ans, le 30 août 1760, à Montréal. Or, Aegidius Fauteux, dans une étude publiée en 1916, sur les bibliothèques canadiennes d'autrefois, mentionne celle considérable du jeune officier de Vezon et conclut qu'il ne pouvait tenir ces livres que de la famille de sa femme, famille qui pouvait être considérée parmi les plus instruites du pays (18).

René II et sa lignée

René II, baptisé le 14 oct. 1673; marié le 22 nov. 1694 à Château-Richer, avec Marie Guyon, fille de Simon et de Louise Racine, veuve de Guillaume Thibault dont elle avait déjà deux enfants. René fut capitaine de milice pour la côte de Beaupré. Sa descendance, une des lignées les plus importantes de la famille, s'est fixée sur la côte de Beaupré, à Saint-Vallier de Bellechasse, Lévis, Québec, etc. A la cinquième génération, les deux fils de Jacques Rhéaume et de Marguerite Allard, *Prisque et Simon* Rh., sont avec leurs familles, au nombre des pionniers de Sainte-Marie de Beauce.

Le fils de René II, Simon III, épouse en 1724 Madeleine Julien. C'est lui qui achète deux petits nègres, Joseph en 1730 et Marie en 1740, qui

(15) Notaire Pinguet, 25 sept. 1743, *Bull. Rech. Hist.* XXIII, 1917, 254.
(16) Journal de Simon Sanguinet publié par Verreau.
(17) Jos. Tassé, *Les Canadiens dans l'ouest*, I, 1878, p.127 à 136.
(18) *Rapport de l'archiviste*, Québec, 1939, p.1.

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

furent baptisés à l'Hôpital Général de Québec. Il possédait aussi une esclave des *Panis* (19). Tanguay le dit propriétaire au Trait-carré de Charlesbourg en 1796, mais il s'agit plus vraisemblablement de Simon IV, fils de Simon III, marié à Sainte-Foy, le 17 février 1783, à Ursule Paradis.

De la descendance de René II, mentionnons à la VII' génération, *Jacques-Philippe VII* Rhéaume, né le 1er mars 1818, marié le 13 août 1844 à Saint-Roch de Québec, avec Euphémie Gagnon, fille d'Irénée et de Josette Huard. Avocat en 1840. En 1847, il est élu conseiller du Quartier Saint-Roch et resta à cette charge jusqu'en 1862. Le 24 août 1867, lors de la première élection faite sous la Confédération, il fut élu par acclamation député de Québec-est au Provincial. En 1882, il se présente dans son comté contre Sir Wilfrid Laurier. Il fut un des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste à Québec et son premier secrétaire. Président des fêtes nationales de 1880 (20).

Parmi les six enfants de *Jacques-Philippe VII*, remarquons *Louis-Napoléon VIII*, marié en 1874, Ottawa, à Cordélia-Eléonore Dorion. Il fut un brillant ingénieur civil, un de ceux qui ont collaboré, à titre de géologue, à fixer le tracé du chemin de fer du Canadien National à travers les Rocheuses. Il travailla aussi comme ingénieur consultant auprès du Département Fédéral des chemins de fer et canaux. Il prit part au développement du canal du Long-Sault. Il est décédé en 1924. Sa femme née Cordélia Dorion contribua à la formation de la "Société Historique du Canada". Leur fils, Mgr *Alfred Dorion-Rhéaume*, né à Lachine en 1882, ordonné à Ottawa en 1909, fut vicaire général de Mgr Sinnott, à Winnipeg, dans les années 1930 à 1940.

De la même lignée de René II, mentionnons *Joseph VI*, marié en 1837, à Charlesbourg avec Catherine Ampleman. Leur fils, *Jérémie VII*, marié le 5 juillet 1871 à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup, à Philomène Nadeau, fut le père de Mgr *Louis* Rhéaume, O.M.I. qui, né à Lévis, ordonné en 1904, devint recteur de l'Université d'Ottawa en 1916 et fut sacré évêque d'Haileybury, Ontario, en 1923.

Charles VII Rhéaume, fils de *Joseph* et de M.-Louise Bédard, né le 20 juillet 1831, à Charlesbourg, épousa, le 17 juillet 1855, à Charlesbourg, Marie-Angélique Renaud, fille de Jean-Baptiste, major de milice, et de Marg. Bédard. Sa carrière fut courte mais très active. De 1855 à 1862 il fut secrétaire simultanément de quatre différents organismes, fut le quatrième maire de Charlesbourg entre 1862 et 1867 et préfet du comté de Québec de 1864 à 1868. Il est mort à 37 ans, le 4 juillet 1868. Il eut huit enfants mais reste sans descendance.

---

(19) Mgr Tanguay, *A travers les registres*, 1886, p.160.
(20) P.-Geo. Roy, *Fils de Québec*, 1933, vol.4, p.27.

Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/

De la même génération que le précédent, l'abbé *Anselme* Rhéaume VII, fils d'Anselme et d'Adéline Simard (M. le 17 août 1847 à Saint-Roch de Qué.) né le 25 mars 1850 à Québec, ordonné le 22 mai 1875. Docteur de l'Université Laval. Décédé le 16 octobre 1903 à Québec. Il fut archiviste au Séminaire de Québec. Il est le principal compilateur de la documentation la plus ancienne sur l'histoire de sa famille. Son frère, Alfred, fut missionnaire Rédemptoriste aux Antilles. Ordonné prêtre en 1889, il est mort en mission en 1902.

Julien DÉZIEL, O.F.M. (248)

La maison Rhéaume, Château-Richer, a plus de 200 ans.
7650 ave. Royale, Château-Richer

Tiré des *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française*, volume XXII, no 1, 1971. — Case postale 335, Place d'Armes, Montréal.

genealogy.rheaume@missbossy.com
Robin Ann Rheaume
http://www.stickyrice.net/